



Montant minimal de versement initial	10 000€ en gestion libre 20 000€ en gestion pilotée
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	1,00% maximum
Support unités de compte	0,80% maximum
Support Eurocroissance	1,00% maximum
Gestion pilotée	0,30% maximum
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne au 31/12/2025)	2,48%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	1,20%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2025)	2,31%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	1,06%
Fonds immobilier ⁴ (moyenne au 31/12/2025)	1,82%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,55%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2025)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	NA
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2025)	0,00%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,30%
Fonds obligations ⁵ (moyenne au 31/12/2025)	1,59%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,33%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2025)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	NA
Autres (moyenne au 31/12/2025)	NA
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	NA
2/ Gestion pilotée	
Profil Exclusif Préférence ISR (moyenne au 31/12/2025)	1,48%
Dont taux de rétrocessions de commissions ³	0,51%
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels ⁶	15,00% maximum
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	1,50%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,60% plancher à 15€/arbitrage et plafond à 200€/arbitrage
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
	0,60% plancher à 15€/arbitrage et plafond à 200€/arbitrage si courrier et 15€ forfaitaires en ligne
Proportionnels ou forfaitaires	
Nombre d'arbitrages gratuits/an	0
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat ⁷	0,00%

NA : non applicable

¹= Le tableau indique les principaux frais du contrat d’assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² = la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

³= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

⁴= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

⁵= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.

⁶=Frais prélevés sur le solde créditeur du compte de participation aux résultats spécifique du fonds croissance.

⁷=Certains supports en unités de compte peuvent comporter des indemnités de rachat pouvant aller jusqu'à 20 %, telles que définies à l'article R.132-5-3 du Code des assurances, comme mentionné dans leurs avenants spécifiques